AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_066_C-DE
Reçu le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	180

Date de convocation : 25/09/2026

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26_066_C

Objet de la délibération : Convention d'alimentation en eau brute avec Rives et Eaux du Sud-Ouest

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :
Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Alain BARAT (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Nathalie MARESCASSIER-COGAN (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Philippe GALLESIO (Calonges), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Brigitte COMARD (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonnès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Richard MINDO (Cuzorn), Albert DOSTE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Denis LAMBOURG (Fargues-sur-Ourbise), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_066_C-DE
Reçu le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026

Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et SI la Lémance) et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Christine SATTA (La Croix Blanche), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Nathalie MUCHIUTTI (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédat), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Véronique BROUTET (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Claudie CADDOUX (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Hervé CARUEL (Moncaut), Carinne LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Daniel FAUCHE (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Daniel ESSERTEL (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIÉ (Port Sainte Marie), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Simon COSTES (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Dominique NEUVILLE (Saint Géraud), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Cyril FORTUNEL (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Catherine PEROLARI (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Jean-Marc Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martaillac),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_066_C-DE
Reçu le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026

Pascal SARRAZIN et André FORGET (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Gilles GUÉRIN (Ségalas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Nicolas GROSSIA (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGLIO (Trémons), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Anne MENERET et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeton), Jérôme MOUCHET (Xaintrailles) et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :
Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Loïc JOLY (Allez et Cazeneuve), Floriane CORIOU (Anthé), Daniel BAURY (Armillac), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beauregard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Sandrine GEORGE (Calignac), Michel MARTILLO (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Paul ELIE (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GAURE (Fieux), Fabrice TIGOULET (Galapian), Christophe DUPONT (Gavaudun), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Gérard MALLET (La Réunion), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan), Annie FURLAN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_066_C-DE
Reçu le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026

Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marcel VINCENT (Poudenas), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Jean LAGARDE (Saint Antoine de Ficalba), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Corine PLASTEIG DIT CASSOU (Saint Beauzeil), Nathalie CANU (Saint Étienne de Fougères), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Thierry GARNAUD (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Mariannick MAMBRUN (Saint Quetin du Dropt), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Emmanuelle CAPO-VIGIER (Sauveterre la Lémance), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Virginie SAILHAN (Sénestis), Patrick TONIN (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Alexandre BOUSQUET (Varès) , Daniel FRICARD (Vianne), Sylvie MAURIN (Villebramar), Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot) et Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :
Mesdames et Messieurs : Marie-José LABALLOS (suppléante à Cassignas), Thierry DINIZ (suppléant à Fumel), Jean-Charles CASSOU (suppléant au Lédat), Guy MAUREL (Le Temple sur Lot), Daniel THUIN (Massoulès), Caroline PIÄI LAMARQUE (suppléante à Moncrabeau), Tino ROSSI (suppléant à Montpezat d'Agenais), Gilles COMTE (suppléant à Pindères), François GAUJOUX (suppléant à Razimet), Michel MURATET (Saitn Martin Petit), Christian MOUNEYRES (suppléant à Sainte Marthe), Jean-Marc LUCAS (Maire de Savignac sur Leyze), Alice AUDOINE (Suppléant à Tourtrès), Jean-Marc GARIN (Suppléant à Villefranche du Queyran), Frédéric BAROU (suppléant à Villeréal), Ali OUADJI (élu à Monclar d'Agenais).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO.

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_066_C-DE
Reçu le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°26_066_C

Objet : Convention d'alimentation en eau brute avec Rives et Eaux du Sud-Ouest

VU le décret n°60-383 du 14 avril 1960 ;

VU le décret n°90-167 du 21 février 1990 et la convention annexée modifié par le décret n°97-1170 du 17 décembre 1997 concédant la Compagnie d'aménagement des côteaux de Gascogne l'exécution des travaux de restauration et de modernisation du canal de la Neste ainsi que son exploitation ;

VU l'Arrêté interpréfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

VU l'Arrêté interpréfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté interpréfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Madame la Présidente expose les faits suivants :

Le concessionnaire RIVES & EAUX du Sud-Ouest est titulaire de deux concessions d'Etat (décret n° 60-383 du 14 avril 1960, et décret n°90- 167 du 21 février 1990 modifié par le décret n°97-1170 du 17 décembre 1997) et gère à ce titre l'exécution de travaux hydrauliques en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau brute sur le système Neste, ainsi que l'exploitation des ouvrages réalisés à cet effet.

Les ouvrages concédés au concessionnaire permettent l'alimentation en eau brute de multiples usages : eau potable, usages domestiques ou industriels, usage agricole. L'eau amenée dans les rivières par le concessionnaire contribue également au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et profite par ailleurs à des usages qualifiés de non-préleveurs, tels que l'assainissement, la petite hydroélectricité, la pêche, la navigation et les loisirs.

Ainsi, pour produire l'eau potable dont il a besoin, le syndicat EAU47 prélève de l'eau dans la rivière Baïse, qui fait partie du système de rivière réalimenté par le Canal de la Neste, le long de laquelle est située son usine de production d'eau potable de Nazareth, sur le territoire de la commune de Nérac.

La restitution de l'eau brute à EAU47 est conditionnée à la détention d'une autorisation administrative de prélèvement de l'eau, et à la souscription d'un contrat. Cela donne le droit à un volume maximum annuel autorisé, et à un débit de pointe (débit contractuel).

EAU47 doit donc à ce titre verser à Rives et Eaux une redevance au titre des volumes prélevés dans la rivière Baïse et conclure une convention comportant les conditions générales de restitution d'eau brute et les clauses particulières.

Sur proposition de Rives et Eaux par courrier du 21 octobre 2022, le préfet a validé par courrier du 4 novembre 2022 les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2023, soit 0,12 €/m^3. Ces tarifs sont assortis d'une révision annuelle par une formule d'actualisation. Le montant annuel de cette redevance s'élève pour 2026 à 216 673,37 €.

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_066_C-DE
Reçu le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :

à l'unanimité des membres présents

VALIDE la convention comportant les conditions générales de restitution d'eau brute et les clauses particulières annexées à la présente délibération ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO